

## Séance du 9 décembre 2015

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

- Après avoir largement débattu sur le projet de regroupement intercommunal et sur les conséquences pour notre commune, souhaite rester solidaire avec la Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine par 10 voix « pour », 3 « blanc » et une voix « contre »,
- Décide l'élaboration d'un document unique d'évaluation des risques professionnels et sollicite l'intervention du Centre de Gestion, pour la mission d'accompagnement à l'élaboration de ce document,
- Reconduit le contrat d'entretien du terrain de football avec la CAJEV pour l'année 2016,
- Prend acte de la mise à disposition à l'école publique d'un photocopieur CANON IRadance C250i fourni par la société BOUTIN SAS de Fontenay-le-Comte, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location conclu avec la société GRENKE LOCATION S.A.S. ainsi que le contrat de maintenance du matériel avec la société BOUTIN SAS,
- Accepte d'acquérir un pack pour sonorisation de véhicule auprès de la SARL SLV & MBS PRODUCTION de Sainte Gemme la Plaine -85400-, au prix de 230,00 € HT., pour la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde,
- Accepte l'acquisition d'un four pour l'école avec le reliquat disponible des crédits destinés aux fournitures scolaires,
- Prend connaissance des crédits budgétaires consommés sur l'exercice 2015 et décide, dans un contexte actuel de baisse des taux d'intérêts, de rembourser par anticipation avant le 31 décembre, un prêt souscrit auprès du Crédit Agricole au taux de 4,60 % et réalisé le 1<sup>er</sup> juillet 2004. Le coût du remboursement anticipé est de 89.531,54 €.